

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Caix

Réunion du Comité de Pilotage de suivi (3)
07 décembre 2015 - 14h00 - Rosières-en-Santerre
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
M. Gérard François	Vice-Président du SIEP du Santerre
M. Daniel Mannens	Vice Président du SIEP, maire de Caix et agriculteur
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Sébastien Labrune	Coordination de la politique "ORQUE"
M. Jean Lalanne	Ingénieur Mission Picardie
DDTM	
M. Stéphane Le Goaster	Chef du Service Environnement Mer Littoral
M. Pierre Talfer	Service Environnement Mer Littoral
Chambre d'Agriculture	
M. Daniel Roguet	Président de la Chambre d'Agriculture
Mme Aurélie Albaut	Référente de l'AAC
Agriculture Biologique de Picardie	
Mme Delphine Beun	
M. Clément Gaboriau	Chargé de mission zone à enjeu eau
Coopératives	
M. Michael Winkelass	Coopérative NORIAP
M. Sébastien Pirart	Coopérative SANA TERRA

Représentants agricole	
M. Jean Michel Saily	
Membres du bureau du SIEP	
Mme Liliane Rubin	
DREAL Picardie	
Mme Hélène Hanse	
Conseil Régional de Picardie	
Mme Marie-Olivia Allard	Direction de l'environnement
AMEVA	
Mme Caroline Rohart	Animatrice SAGE Somme aval et Cours d'eau Cotier

Excusés

Agence de l'Eau Artois Picardie	
Mme Karine Vallée	
M. Vincent Cappelle	
M. Hugo Marchioni	
M. Serge Perdrix	
DDTM	
Mme Martine Libert	
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
M. Fabrice Massias	
DREAL Picardie	
Mme Severine Denis	Inspecteur des installations classées
M. Jean-Paul Vorbeck	
GEONORD	
Mme Laurence Denis	
CMA	
M. Didier Stalens	
Agriculteur	
M. Deroo	
Safer	
M. Gautier	

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Atlas cartographique
- Version papier du plan d'actions agricole
- Version papier de la présentation



Cette troisième réunion des membres du Comité de Pilotage de l'ORQUE des captages de Caix a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappel de l'étude et point sur les études menées par le BRGM
3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole
4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
5. Perspectives pour 2016 et conclusion

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite que l'ensemble des membres se présentent. Il informe qu'il est heureux d'accueillir M. LE GOASTER, chef de service de la DDTM, représentant de l'Etat pour le comité de pilotage des 3 ans, point d'étape important.

Stéphane LE GOASTER prend la parole et explique que son arrivée s'est faite le 1^{er} septembre 2015 comme chef de service dans la mission Mer et Littoral. Il remplace Emilie LEDEIN. Il expose ses fonctions précédentes, notamment dans la Région Bretagne.

Philippe CHEVAL explique que ce comité de pilotage concerne le suivi de la troisième année de mise en œuvre des actions de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix 1 et Caix 3. Il a demandé que les captages de Caix 3 soient nommés Grenelle et suivent les mêmes études que Caix 1. Il expose sa volonté de ne pas stigmatiser les agriculteurs avec un effort de la part de chaque acteur du territoire. L'ORQUE a été réalisée partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) en 2010. Le Préfet a approuvé le plan d'actions par un courrier adressé au SIEP, le 25 janvier 2013.

Il rappelle que le plan d'actions a des objectifs à 3 ans et à 5 ans. Il attend que l'Etat pose son regard sur le travail qui a été effectué sur le territoire et donne son avis concernant un éventuel arrêté



préfectoral qui prendrait en considération ce qui va bien et ce qui va moins bien. Il expose que la situation est toutefois favorable sur le territoire. Les résultats ne sont pas immédiats et le temps de réponse sera de plusieurs années.

Philippe CHEVAL explique que le BRGM réalise actuellement 2 études sur le territoire. Une visant à établir un modèle mathématique sur la migration des nitrates et l'autre qui devrait permettre de connaître l'origine des nitrates. Ces études sont destinées à obtenir une vision la plus large possible afin d'appréhender ce système complexe. Il donne la parole à *Marine JOSSE*, chargée du projet de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau au SIEP du Santerre.

Marine JOSSE détaille l'ordre du jour et commence la présentation.

2. Rappel de l'étude et point sur les études menées par le BRGM

Marine JOSSE présente le déroulement de l'étude ORQUE, débutée en juin 2010, avec les différentes phases de l'étude (détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages, Diagnostic territorial Multi-Pressions, Plan d'actions). Elle met en avant les nombreuses réunions d'informations et groupes de travail qui se sont déroulés avant la validation du plan d'actions.

Marine JOSSE fait un focus sur la qualité de l'eau. Elle souligne une hausse du taux des nitrates dans la nappe, au niveau des forages de Caix 1 et Caix 3 mais aussi dans les différents piézomètres suivi par le SIEP. Le pic a été atteint en période de hautes eaux en mars 2015.

Marine JOSSE présente les deux études qui sont actuellement menées par le BRGM. Elle explique les différentes phases de terrain qu'il y a eu sur le territoire en 2015 pour chacune des deux études. Les résultats seront transmis fin 2016. Aucune interprétation ne peut être réalisée pour le moment.

Marine JOSSE laisse la parole à *Perrine GAMEZ* du bureau d'études GEONORD. Elle précise qu'elle vient de réaliser les suivis chez les agriculteurs cette année.

3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole

Perrine GAMEZ précise que dans l'aire d'alimentation des captages définie dans l'arrêté, 105 exploitations ont été identifiées, données mises à jour avec le suivi de 2015. A ce jour, il y a eu 62 diagnostics et les surfaces diagnostiquées dans l'AAC représentent 4 024 ha soit 86 % de la SAU de l'AAC et 95% de la SAU dans les zones de protection. Il y a 46 sièges d'exploitation qui se situent dans l'AAC dont 29 dans les communes des zones les plus vulnérables (Rosières-en-Santerre, Caix, Méharicourt ou Vrély).



Perrine GAMEZ présente la carte des diagnostics AQUAPLAINE. Elle explique que les zones d'infiltrations les plus rapides (zone de cranette) correspondent à environ 60 ha sur le territoire.

Perrine GAMEZ explique le tableau concernant le taux de concernement des exploitants. Ce travail a été demandé lors du comité technique qui s'est déroulé le 27 octobre dernier. Le graphique illustre l'implication de chaque exploitation dans l'ORQUE. Par exploitation, le concernement permet de déterminer la surface du parcellaire inclus dans l'AAC sur la surface totale de l'exploitation. Le poids indique la surface du parcellaire d'une exploitation par rapport à la SAU de l'AAC. Plus le poids d'une exploitation est important, plus les pratiques de l'exploitation seront impactantes. 35 exploitations ont la moitié de leur surface cultivée dans l'AAC. Sur les 43 exploitations non diagnostiquées, 35 d'entre-elles sont concernées dans l'AAC par moins de 30% de leur SAU et elles cultivent moins de 1% de la SAU de l'AAC. Ce qui a pu mettre en exergue que les agriculteurs non diagnostiqués étaient très peu impactant au niveau de l'AAC.

Perrine GAMEZ explique qu'il est prévu de faire un rendu individuel pour chaque exploitant en janvier. La rédaction d'un article sur les résultats du suivi des 3 ans est également prévue. L'article sera envoyé aux agriculteurs.

Perrine GAMEZ rappelle qu'il y a 7 actions, 39 sous actions qui possèdent au total 48 indicateurs (relatifs à l'AAC ou la zone de protection). Elle explique que 42 sièges ont été diagnostiqués sur les 46. GEONORD a réalisé 4 enquêtes téléphoniques au niveau des sièges d'exploitation, comme convenu lors du groupe de travail technique. Cette démarche permet d'avoir les résultats exhaustifs au niveau des indicateurs concernant les sièges. Tous les sièges dans l'AAC ont été soit diagnostiqués soit enquêtés par téléphone. Les résultats de l'action 2.1 pour limiter les pollutions ponctuelles sont calculés sur l'ensemble de l'effectif (potentiel total).

Perrine GAMEZ explique le document de synthèse.

Limitation des risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme :

Perrine GAMEZ expose que 50% des objectifs sont atteints pour cette actions liée au corps de ferme.

Philippe CHEVAL précise que les premières sous actions sont réglementaires et n'ont pas été respectées. Il ajoute que l'Etat jouera son rôle régali en toute connaissance de cause.

L'amélioration des pratiques de fertilisation azotée :

Perrine GAMEZ annonce que 50 agriculteurs sur les 62 ont fait des reliquats dans l'AAC. Cependant, tous les agriculteurs ont fait des reliquats sur leur exploitation.

Elle explique que 561 hectares sont pilotés en cours de végétation avec un Outil d'Aide à la Décision (OAD) dans l'AAC. Les éleveurs sont concernés par l'analyse des amendements organiques produits par l'exploitation. Parmi les 9 éleveurs du territoire 7 font les analyses. C'est une action qui est devenue obligatoire avec la nouvelle Directive Nitrates.

Clément GABORIAU demande quels types d'effluents sont concernés par les éleveurs du secteur. *Perrine GAMEZ* répond que cela concerne le fumier de bovin, de volailles et des fientes de poules.

Aurélié ALBAUT apporte une précision concernant le drone. Les éoliennes ne sont pas un frein. Le drone a une précision de 30 cm pour 1 pixel. En 2015, 7% (379,55 ha) de la surface de l'AAC a été concernée par le passage du drone. La surface est moindre qu'en 2014. Cela s'explique par le fait que le passage du drone est devenu payant en 2015. C'est un choix qui a fait baisser les indicateurs du plan d'actions. Elle remarque que 426 Ha sont déjà engagés pour 2016. Le coût pour l'agriculteur est de 5 € par ha. Il prend en compte l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'expérimentation menée par la Chambre d'Agriculture pour les captages prioritaires de la Somme. Elle explique que la baisse de l'utilisation des OAD s'explique aussi par le fait que les agriculteurs sortent d'une mauvaise année.

Aurélié ALBAUT souligne que les agriculteurs font beaucoup de reliquats sur précédents. L'usage d'un OAD peut apporter un plus.

Sébastien PIRART précise que l'OAD est destiné à un pilotage de fin de cycle. La coopérative Sana Terra propose des OAD. L'objectif est d'obtenir le meilleur taux de protéine.

Michael WINKELASS de la coopérative Noriap explique qu'il y a un panel d'OAD. Le satellite ou le drone ne sont pas la même chose (farmstar, N-pilot, drone, jubil sont proposés aux agriculteurs).

Jean-Michel SAILLY indique qu'il utilise le drone depuis 3 ans. Le dernier passage a préconisé de mettre 40 unités. Il confirme que c'est complémentaire avec le reliquat azoté qu'il réalise sur ses parcelles.

Marine JOSSE précise néanmoins que l'objectif sur les utilisations des OAD n'a pas été atteint.

Sébastien LABRUNE met en avant le fait que la gestion de l'azote est un problème ici plus que jamais au vu du taux de nitrates retrouvé dans l'eau en 2015. Le pilotage de l'azote est donc une



action forte sur le territoire afin d'ajuster jusqu'au bout la quantité d'azote que l'agriculteur va apporter. **Il propose qu'un comité technique se déroule en 2016 afin d'apporter des pistes de réflexions sur cette action.**

Perrine GAMEZ précise que les apports d'azote se décalent sur le territoire par l'ensemble des agriculteurs diagnostiqués. C'est une avancée positive car le blé n'a pas encore beaucoup repris en végétation début mars et qu'à ce stade, les besoins en azote ne sont pas très importants. Elle expose que c'est un compromis car le fait de décaler le premier apport d'azote pour certains leur permet d'en mettre plus en fin de cycle.

Philippe CHEVAL rappelle que le SIEP a les outils pour livrer les résultats et les conclusions d'une étude comme l'ORQUE mais n'a pas le pouvoir pour dicter techniquement ce que doivent faire les exploitants.

Clément GABORIAU demande si la Balance Globale Azoté (BGA) est connue pour le suivi de 2015 et ajoute qu'il serait intéressant de connaître les résultats.

Perrine GAMEZ répond que la BGA est calculée mais qu'elle n'a pas encore les résultats définitifs. La BGA sera donnée aux exploitants avec le rendu individuel. Les résultats n'ont pas encore été validés à ce stade. Il est trop tôt pour en tirer des conclusions.

Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration :

Delphine BEUN se questionne sur la réflexion sur les cultures à faible niveau d'intrants comme, les prairie, la luzerne ou le fourrage dans les zones les plus vulnérables de l'AAC. . Ce point sera abordé ultérieurement.

Perrine GAMEZ expose que pour l'action maintien ou création de haies, l'indicateur est « les mètres linéaires nouveaux » dans l'ensemble de l'AAC. 3400 ml ont été créés depuis 2013. En ce qui concerne le maintien, il n'a pas été recensé.

***Marine JOSSE* précise qu'une carte de l'ensemble des haies (création et maintien) se fera en 2016.**

Perrine GAMEZ présente les chiffres sur le pilotage de l'irrigation. Cet indicateur est dorénavant calculé que sur le nombre d'irriguant.

Jean-Michel SAILLY explique être adhérent au GITEP afin de piloter l'irrigation, abonnement à l'hectare. Cet Outil d'Aide à la Décision permet de connaître au jour le jour le coefficient de besoin en eau des cultures.

Perrine GAMEZ ajoute que le pilotage de l'irrigation peut devenir compliqué lorsqu'un agriculteur partage son forage. L'arrosage dépend aussi des conditions climatiques et de l'année.



En 2014, il n'y a presque pas eu besoin d'arroser alors qu'en 2015 il y a eu beaucoup de passage et donc une consommation d'eau importante.

Jean-Michel SAILLY rappelle que les agriculteurs sont obligés d'irriguer pour avoir de la matière sèche.

L'amélioration des pratiques de traitement par les produits phytosanitaires :

Perrine GAMEZ souligne qu'une seule sous-action n'est pas atteinte pour le volet phyto. Cette sous action concerne le diagnostic de type AQUAPLAINE. Le nombre d'exploitants n'a pas été atteint mais si on prend l'indicateur en considérant la surface, les actions concernant les diagnostics sont largement atteintes.

Perrine GAMEZ présente la carte des usages des produits phytosanitaires utilisées dans l'AAC et retrouvés dans l'eau : La **Bentazone** (utilisée essentiellement sur pois et haricots dans l'AAC) et le **Lénacil** (utilisé essentiellement sur betteraves et épinards dans l'AAC). Elle constate une double application sur certaines parcelles qui font de la double culture.

Perrine GAMEZ rappelle que des préconisations réalisées par Arvalis sont transmises aux agriculteurs pour limiter les risques de transferts de certaines matières actives.

Perrine GAMEZ présente l'action sur la réduction des intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques. Elle présente la carte du nombre de leviers utilisés par les agriculteurs sur la culture du blé tendre.

Sébastien LABRUNE demande si ceux qui utilisent 1 levier sont sur la carte ?

Perrine GAMEZ répond que dans l'AAC, au minimum 2 leviers agronomiques sont utilisés.

Perrine GAMEZ présente les parcelles où des techniques alternatives sont utilisées. Elle précise que le faux semis est plus facile sur les légumes.

Perrine GAMEZ ajoute que 10% de la surface de l'AAC est désherbée mécaniquement essentiellement sur les cultures de légumes et de betteraves. La houe rotative est utilisée sur céréales avant et après l'hiver. Cette technique n'est pas encore beaucoup utilisée sur le territoire. Elle laisse la parole à la Chambre d'Agriculture concernant le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

Aurélié ALBAUT expose que 161 ha ont été binés dans l'AAC avec les 8 agriculteurs concernés.



Daniel ROGUET est satisfait de voir l'intérêt que suscite le GIEE dans le secteur. Il prend pour témoin Jean-Michel SAILLY sur le choix du GIEE. Il précise la difficulté concernant la fenêtre de temps du travail qui s'avère très courte. Il réfléchit à l'idée de prendre une nouvelle machine qui est prévue pour 2016.

Jean-Michel SAILLY témoigne sur le fait qu'un certain nombre d'agriculteurs sont intéressés par la bineuse, dans l'AAC mais aussi au-delà du périmètre. C'est une bonne machine qui nécessite en effet de travailler dans un laps de temps très réduit en fonction des conditions climatiques. L'année 2015 a été optimale comparée à l'année 2014.

Sébastien LABRUNE propose pour compléter la forme du tableau de mettre dans une nuance de vert les actions à 5 ans qui sont déjà atteintes.

Il souligne le fait que les objectifs concernant les diagnostics en agriculture biologique ont été atteints ce qui représente un point positif surtout que M. Roguet s'y était engagé personnellement.

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles:

Perrine GAMEZ expose que c'est le volet qui a le moins bien progressé.

Elle précise que les résultats sur le certiphyto n'ont pas atteint les 100% car un agriculteur n'a pas souhaité le passer.

Daniel ROGUET a fait le point sur le certiphyto au niveau de la Somme. Il trouve dommage qu'une 30^{aine} d'agriculteurs aient refusé de le passer dans le département.

Perrine GAMEZ poursuit en expliquant que la grande problématique du territoire reste le taux de Matière Organique (M.O). L'augmentation du taux est très longue. Certains leviers existent pour le maintenir (culture simplifiée, CIPAN, apport de compost,...). Elle met en garde sur le choix de l'amendement organique qui est très important, la vinasse par exemple, n'a pas de fonction de maintien de la M.O.

Daniel ROGUET indique sa crainte vis-à-vis du taux de matière organique dans le Santerre. Il a conscience qu'il faut faire quelque chose dans ce sens. Il informe également que cette problématique se retrouve dans de nombreux secteurs de la Somme. Il pense qu'il y'a une porte d'entrée en lien avec le GIEE.

Sur l'aspect communication, *Perrine GAMEZ* souligne que le SIEP a rencontré tous les acteurs agricoles du territoire.



Philippe CHEVAL précise que c'est une action qui lui tient à cœur. Il est important de prendre le temps d'écouter les acteurs afin d'obtenir la plus grande mobilisation. Il a rencontré les Présidents des coopératives du secteur.

Sébastien LABRUNE souligne le fait que les coopératives se trouvent aux côtés du SIEP et que ce n'est pas le cas de figure sur tous les territoires. Il serait intéressant d'envisager d'aborder la thématique sur la protection de l'eau dans les différentes réunions plus générales afin de toucher le plus d'agriculteurs possibles.

Sébastien PIRART précise que les réunions entre les coopératives et la Chambre d'Agriculture ne sont pas les mêmes. En effet, les formations organisées par la Chambre d'Agriculture sont habilitées. Les coopératives sont plus dans l'information. Il faut mélanger les différents acteurs pour que cela fonctionne.

Sébastien LABRUNE réplique que tous les acteurs doivent apporter quelque chose.

Daniel ROGUET souligne son accord afin de comptabiliser les informations ensemble. Il précise qu'il faut profiter de la disponibilité des agriculteurs (généralement entre le 15 novembre et le 15 mars) pour faire une réunion qui permet d'intégrer le plus de données possibles.

Veille foncière:

Marine JOSSE expose les résultats des actions concernant le foncier. Les objectifs pour ces actions ont été atteints. La convention avec la Safer est signée depuis 2013 et les réunions regroupant les différents acteurs ont été réalisées. Le SIEP souhaite acquérir des terres autour des captages de Caix 1 afin de préserver la qualité de l'eau. Cependant, la situation est très compliquée.

Philippe CHEVAL prend la parole. Il récapitule l'historique avec la Safer. Il expose que le SIEP avait une opportunité de mettre en réserve 6,5 hectares de terres au niveau d'Hangest-en-Santerre. Le but étant de réaliser des échanges sur les parcelles à proximité des captages de Caix 1 et de pouvoir installer de l'Agriculture Biologique. Il insiste sur le souhait de garder la vocation agricole de ces terres. Il constate cependant que la situation est totalement bloquée pour cette thématique.

Daniel MANNENS rappelle qu'à l'époque il a vendu 4 ha au SIEP à côté des captages de Caix1.



Pour conclure le volet agricole *Marine JOSSE* ajoute qu'un appel à projet sur l'agriculture biologique a été lancé en 2014 et que le SIEP est porteur avec les partenariats de l'ABP et la CA. Elle précise que le SIEP va répondre au nouvel appel à projets pour 2016/2017. Elle présente les aides agroenvironnementales souscrites depuis 2012 sur le territoire et le planning pour 2016 ainsi que les différentes mesures proposées.

4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole

Marine JOSSE poursuit la présentation et aborde le plan d'actions non agricole.

Thématique Milieu :

Marine JOSSE expose les résultats du suivi de la qualité de l'eau. Elle précise que les nitrates ont augmenté cette année. Les études du BRGM permettront d'avoir une interprétation plus fine.

Thématique Assainissement Collectif et Non Collectif :

Marine JOSSE précise que la communauté de communes du Santerre (CCS) fait de nombreux efforts pour améliorer les réseaux d'assainissement collectif et le porté à connaissance de l'ovoïde (vieille canalisation dans Rosières-en-Santerre).

Concernant l'ANC, elle informe que l'AAC de Caix est situé en zone à enjeu sanitaire qui permet au territoire d'être éligible aux aides. Elle explique que grâce à le rencontre de M. Flajolet, Président du Comité de bassin Artois-Picardie, il y a eu une majoration de 5% de financement dans les zones à enjeu sanitaire comme l'AAC de Caix.

Marine JOSSE indique que le taux de conformité dans le territoire est faible. Elle précise que la CCS a instauré un système de redevance de 100 € pour les installations non conformes dans l'AAC ne respectant pas la réglementation en vigueur. Elle présente le tableau mis en place par la CCS.

Jean LALANNE met en avant les actions sur l'assainissement sur le secteur. Il y a eu beaucoup d'évolutions qui ont permis d'améliorer la qualité du cours d'eau de la Luce. Elle est classée en bon état physico-chimique. Il souligne les efforts fait par la CCS dans le volet collectif et non collectif.



Thématique Phytosanitaire Non Agricole :

Marine JOSSE explique que 12 communes ont signé la charte d'entretien des espaces publics, dont 7 dans l'AAC. Elle souligne donc l'implication des communes à s'engager dans une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Plusieurs journées de sensibilisation sont organisées chaque année. La loi de transition énergétique va interdire l'usage des produits phytosanitaires dans la plupart des zones de la commune à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle précise que cela va engendrer beaucoup de changements.

Sébastien LABRUNE apporte la précision que les financements seront encore acceptés en 2016 sous réserve que le montant soit supérieur à 2 000 €. La solution pour les plus petites communes étant de grouper les demandes concernant le matériel et les études.

Marie-Olivia ALLARD expose qu'il n'y a pas de visibilité au niveau de la Région jusqu'au vote du budget.

Thématique Artisanales et Industrielles :

Marine JOSSE rappelle que pour la partie artisanale l'ORQUE permet d'accompagner les artisans avec des aides majorées de l'AEAP à hauteur de 60%. De plus, les collectivités compétentes en assainissement doivent jouer un rôle vis-à-vis du bon raccordement sur le réseau. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est présente sur le territoire grâce à un financement de l'AEAP pour réaliser des diagnostics chez les artisans dans l'AAC. Une convention tripartite entre le SIEP/CMA et les communautés de communes a été signée en 2015 pour que les 16 communes de l'AAC bénéficient de l'aide majorée.

Marine JOSSE ajoute qu'une mise aux normes d'équipements (déconnexion des eaux, fosse de lavage, dalle étanche) a été financée pour le garagiste situé à Méharicourt en 2014. Elle poursuit précisant qu'une réunion d'information sur les artisans a été faite le 20 avril et que seulement 6 artisans étaient présents.

Marine JOSSE informe qu'une rencontre avec la DREAL a lieu chaque année pour l'inspection des industries. Les visites sont repoussées par manque d'effectif au niveau des agents de la DREAL.

Thématique communication :

Marine JOSSE continue la présentation sur l'aspect communication. Les interventions scolaires continuent. Il y a eu la réalisation de plaquettes et de panneaux en 2015 avec la mise à jour du site internet du SIEP.



5. Perspectives 2016 et conclusion

Marine JOSSE présente les perspectives pour 2016 (Cf. Présentation).

Philippe CHEVAL conclut le comité de pilotage de suivi des 3 ans en remerciant les acteurs pour le bon avancement des actions. Il met l'accent sur les captages de Potte et Morchain. Il souhaite réaliser la même opération sur les 2 champs captants afin de préserver l'ensemble du territoire du SIEP et d'intéresser le plus grand nombre.

Daniel ROGUET prend la parole et informe qu'il est nécessaire que tous les acteurs puissent apporter le plus d'éléments possibles sur le territoire et travaillent dans le même sens. Il initie l'idée de faire une réunion d'information en 2016 pour créer une dynamique.

Philippe CHEVAL informe qu'il fera valider les résultats par la Préfète dans un premier temps.

Stéphane LE GOASTER se dit impressionné par le nombre d'acteurs présents et le niveau d'exigence requis. La Présidence de M. Cheval est un élément moteur dans cette ORQUE. Il informe que le bilan actuel au terme des trois ans est intermédiaire et que les résultats seront présentés à nouveau à la fin des cinq ans. Il constate qu'il y a quelques actions en difficultés. Il espère qu'elles pourront être améliorées avec toute la volonté qu'il constate. En conséquence il ne lui apparaît pas nécessaire de demander à la préfecture d'imposer la mise en œuvre d'actions, comme cela est prévu par la réglementation en cas de défaillance au bout des trois premières années.

Il informe que des personnes du service civique peuvent être embauchées en plus de l'animateur afin d'aider le SIEP dans l'élaboration des actions sur les 2 années restantes, notamment sur les thématiques information et communication.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL remercie les participants et lève la séance à 16h40.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr